

La CIM (Conférence Interministérielle) Santé Publique s'est réunie le 09 mars 2022 et a déterminé, sur base des avis du Risk Assessment Group (RAG) et du Risk Management Group (RMG), la stratégie à long terme en ce qui concerne le testing, l'isolement et quarantaine.

La stratégie de test, isolement et quarantaine est maintenant basée sur deux scénarios et trois niveaux de gestion.

Le premier scénario est basé sur la circulation d'un variant présentant un faible ratio de sévérité de la maladie par rapport au nombre de cas. C'est par exemple le cas du variant Omicron. Le deuxième scénario concerne quant à lui la circulation d'un variant présentant un ratio élevé ou inconnu de sévérité de la maladie : il pourrait s'agir de l'introduction d'un nouveau variant préoccupant (VOC) avec une évolution clinique sévère, comparable au variant Delta.

Tant que nous nous trouverons dans le premier scénario, **il n'y aura plus de tracing dans les collectivités enfance/jeunesse**. C'est le cas dès ce jeudi 17 mars, alors que nous nous trouvons en **niveau de gestion 2 (du scénario 1)**.

Dès lors, seules les personnes symptomatiques doivent continuer à s'isoler, à se faire tester et à rester isolées si le résultat de leur test est positif.

Quant aux enfants de moins de 6 ans, un test n'est recommandé qu'en cas de symptômes graves (nécessitant une hospitalisation) OU en cas de symptômes légers après un contact à risque récent.

CONCRETEMENT, QUELLES CONSEQUENCES AU NIVEAU DES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE :

De manière générale

Le virus de la COVID-19 demeure présent. Afin de prévenir ou limiter la transmission du virus, il est nécessaire de continuer à respecter les gestes barrières (notamment le lavage régulier des mains) ainsi que les mesures de nettoyage/désinfection¹ et assurer une ventilation régulière des locaux.

Il est important de continuer à sensibiliser les parents des enfants et les professionnels des milieux d'accueil à la surveillance des symptômes et à agir en conséquence (voir encadré ci-dessus).

Quelles sont les mesures pour les cas confirmés ?

- Tout **enfant** qui a une infection au COVID-19 **confirmée** doit rester à la maison². La durée de l'isolement est de 7 jours (+ 3 jours de vigilance). L'enfant **peut revenir en milieu d'accueil s'il** n'a plus eu de fièvre depuis 3 jours et présente un bon état général. Durant les trois jours qui suivent l'isolement, il est recommandé que l'enfant évite les contacts avec les personnes à risque de maladie grave (personnes âgées, personnes avec maladies chroniques...). Après l'isolement, comme pour toute maladie, les parents doivent fournir au milieu d'accueil un certificat médical pour justifier toute absence de plus de 2 jours.
- Comme tout cas confirmé, le **professionnel** qui a une infection au COVID-19 doit rester en isolement à la maison pendant 7 jours à partir de l'apparition des symptômes (ou du prélèvement du test pour les personnes asymptomatiques). Durant les 3 jours supplémentaires de précaution, il lui est recommandé de porter un masque dans les espaces intérieurs et d'éviter les contacts avec des personnes à risque de maladie grave.
- Les parents d'un enfant identifié comme cas confirmé, ou les professionnels du MA quand identifiés comme cas confirmé – ne doivent plus en informer les responsables du milieu d'accueil.

¹se référer au chapitre 2 (dont le tableau – p.21) de la brochure « La santé dans les MA de la petite enfance » : https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/Sante_dans_milieus_accueil_2019.pdf

²Au sein du foyer : un enfant qui est contact à haut risque et qui développe des symptômes est considéré comme un cas confirmé (sauf preuve du contraire : autre diagnostic par un médecin ou test négatif)

Que faire en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 durant l'accueil (= enfant et/ou professionnel)

- Si un enfant présente des symptômes évocateurs de COVID-19 durant l'accueil, il est recommandé de prévenir les parents dès l'apparition de ces symptômes. Le milieu d'accueil peut rappeler au parent que l'enfant ne devra être testé que s'il existe un cas confirmé dans son entourage (voir ci-dessus), mais en aucun cas, il n'appartient au milieu d'accueil de demander cette information confidentielle. Le délai pour venir chercher l'enfant malade dépendra en premier lieu de son état général et de son évolution au cours du temps.
- Tant que l'enfant symptomatique est dans le milieu d'accueil, le personnel veillera – dans la mesure du possible – et ce, comme pour toute maladie potentiellement transmissible à la collectivité, à ce que l'enfant ait le moins de contacts rapprochés avec les autres enfants (partage de jouets, etc.). Le personnel veillera également à respecter les mesures d'hygiène individuelles (notamment le lavage des mains).
- Le professionnel du milieu d'accueil qui présente des symptômes évocateurs de COVID-19 doit se faire tester (PCR test ou Test Antigénique Rapide) et rester à la maison en attendant les résultats.
- Pour l'accueil des enfants malades, il est recommandé de se référer également au chapitre 4 de la brochure de « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance »,

Information sur les contacts à risque au sein du foyer

- Les enfants et professionnels du milieu d'accueil qui vivent sous le même toit qu'une personne positive (contact à haut risque au sein du foyer), ne font plus de quarantaine. Ils peuvent continuer à fréquenter le milieu d'accueil tant qu'ils ne développent pas de symptômes évocateurs de COVID-19 ; auquel cas, ils restent à la maison et appliquent les mesures prévues.
- A partir de 6 ans³ (enfants et adultes), il est recommandé aux contacts à haut risque au sein du foyer de porter un masque pendant 7 jours après l'apparition des symptômes du cas confirmé (ou après la réalisation du test si la personne est asymptomatique), quand ils quittent leur domicile (par exemple, pour aller travailler). Si le port du masque n'est pas possible, la personne est encouragée à se faire des autotests quotidiens.
- Il n'y a plus de tracing des contacts à haut risque pour un enfant ou un professionnel identifié comme cas confirmé de COVID-19 alors qu'il fréquentait le milieu d'accueil.

³ Et donc pas les enfants qui fréquentent le milieu d'accueil